(3)

Dix-septième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(21 octobre – 1er novembre 2013)

Belize

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 28 octobre 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation du Belize.

La France salue les efforts entrepris par le Belize depuis son premier passage devant l'Examen périodique universel, notamment la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes au Belize :

1/ Procéder à la ratification du **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**, et signer la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées** ;

2/ Abolir la **peine de mort** et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

3/ Relever l'**âge de la responsabilité pénale** de sorte qu'il soit conforme aux engagements internationaux du Belize ;

4/ Continuer d'œuvrer à la lutte contre les **violences faites aux femmes** ;

5/ Garantir à tous le **droit à l'égalité devant la loi, l'égale protection de la loi** et **l'absence de discrimination**, en conformité avec les engagements internationaux pris par le Belize ;

6/ Abroger toutes les dispositions donnant lieu à des **discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre** et veiller au respect des libertés fondamentales de tous les citoyens ;

7/ Veiller à la conformité de l'institution du médiateur avec les **Principes de Paris** relatifs aux institutions nationales de promotion des droits de l'Homme ;

8/ Adresser une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.

Je vous remercie./.